



Pôle d'Appui à la Scolarité – Albertville SUD

– Enseignant coordonnateur :

Jennifer MACHERET

06 12 43 57 91

pas73.combedesavoie@ac-grenoble.fr

– Éducatrice spécialisée :

Stéphanie MOLLIET

06 18 44 77 05

Stephanie.molliet@fondation-ove.fr

Secteur d'intervention :

– Écoles et collèges secteur d'Albertville :

- Gilly sur Isère (maternelle)
- Grignon (maternelle et élémentaire)
- Mercury Le Villard,
- Mercury (maternelle et élémentaire)
- Monthion
- Pasteur (maternelle et élémentaire)
- Val des Roses
- Collège La Combe de Savoie
- Lycée professionnel Le Grand Arc

– Écoles et collèges secteur d'Albertville et Frontenex :

- Gilly (élémentaire),

– Écoles et collèges secteur Frontenex :

- Bonvillard
- Cléry
- Frontenex (maternelle et élémentaire)
- Grésy sur Isère
- Montailleur
- Notre Dame des Millières
- Saint Hélène sur Isère
- Saint Vital
- Tournon
- Verrens-Arvey
- Collège Fontanet Frontenex

- le PAS est une organisation qui vient en appui aux professeurs, ainsi qu'un service rendu aux parents et aux responsables légaux des élèves présentant des Besoins Educatifs Particuliers (BEP).
- pour donner une réponse de 1er niveau rapidement opérationnelle afin de scolariser tous les élèves de la maternelle au lycée et favoriser l'inclusion scolaire.
- pour organiser une réponse adaptée aux élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP).

Saisine du PAS

Condition pour être saisi ?

Le PAS s'adresse aux Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers qui bénéficient d'un PPRE et/ou un PAP

Le PAS intervient sans notification MDPH ESMS.

Il peut intervenir si l'élève a une notification AESH et que celle-ci ne suffit pas.

Le PAS n'intervient pas si l'élève a une notification MDPH et est en attente de place dans un Établissement Spécialisé Médico-Social (SESSAD, IME et DITEP), dans ce cas ce sont les PCPE qui interviennent, de même il n'y a pas d'intervention s'il y a de la PCO, ou un suivi CAMSP. Il peut intervenir en complément de ces dispositifs pour une demande de MPA.

Par Qui ?

- L'établissement scolaire
- La famille

Comment ?

Remplir la fiche saisine du PAS et la transmettre par mail au coordonnateur.

Traitement de la saisine par l'équipe du PAS :

1. Accusé de réception.
2. Vérification dans le LPI des aménagements déjà réalisés.
3. Rencontre avec la famille.
4. Contact avec les partenaires.
5. Première observation en classe.
6. Plan d'action
7. Préconisations adressées à la famille et aux établissements
8. Selon les besoins, accompagnement en classe de l'élève pour la mise en œuvre des préconisations
9. A la clôture de la saisine, un bilan est adressé à la famille et aux établissements

